

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, LE VINGT CINQ MAI à dix huit heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

Date de convocation :
17 mai 2018

Date d'exécution :
25 mai 2018

Date d'affichage :
26 mai 2018

Nombre de membres :

En exercice : 26

Présents : 16

Votants : 20

Pour : 20

Contre :

Abstention :

Etaient présents : OTTAVI Antoine, BATTESTI Philippe, CESARI Louis, FOUILLERON Marie, ANDREANI Antoine, ANDREANI Françoise, BRONZINI DE CARAFFA Luc, COSTANTINI Jean Augustin, CRISTOFARI Marie Félicia, GUIDICELLI Antoine, PIERI Ange, PISTOLOZZI Lisa, SAUVAGEON Vanina, SIMONI Pascale, SISTI-BALARD Marie Toussainte.

Etaient représentés : MANDREDI Angèle a donné pouvoir à SAUVAGEON Vanina, DELARUE Carole a donné pouvoir à BATTESTI Philippe, ROMANI Claire a donné pouvoir à ANDREANI Antoine, SISTI Cécilia a donné pouvoir à SIMONI Pascale.

Etaient absents : ANTONELLI Jean Pierre, BALLONI Joseph, GUIDICELLI Marie Madeleine, LUCIANI Xavier, MARTELLI Marie Paule, RENUCCI Charles,

Madame CRISTOFARI Marie Félicia a été élue secrétaire de séance.

OBJET : 2018-30 Finances - Demande de subvention pour campagne de recherche et de réduction des micropolluants dangereux à la STEP.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Une note du Ministère de l'environnement du 12 août 2016 précise les nouvelles modalités de recherche et de réduction des micropolluants dangereux (RSDE) dans les eaux traitées des stations d'épuration de capacité de plus de 10 000 EH.

Cette campagne de mesure n'étant pas comprise dans le contrat de délégation du service d'assainissement, il convient d'effectuer une demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau.

Le coût de cette campagne s'élève à 17 150.00 € HT.

Il est proposé d'acter le plan de financement suivant :

- Agence de l'Eau	- 50 % soit 8 575.00 €
- Collectivité de Corse	- 30 % soit 5 145.00 €
- Commune	- 20 % soit 3 430.00 €.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2018

Publication : 30/05/2018

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement suivant, d'autoriser le maire à solliciter auprès des partenaires les demandes de financement et d'habiliter le maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} :

Le coût de cette campagne de recherche et de réduction des micropolluants dangereux à la STEP d'un montant total de 17 150.00 € HT est approuvé.

Article 2 :

Le plan de financement suivant est approuvé :

- | | |
|-------------------------|------------------------|
| - Agence de l'Eau | - 8 575.00 € soit 50 % |
| - Collectivité de Corse | - 5 145.00 € soit 30 % |
| - Commune | - 3 430.00 € soit 20 % |

Article 3 :

Autorise Monsieur le maire à solliciter auprès des partenaires financiers les demandes de subventions.

Article 4 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à cette opération.

VOTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Le maire,

